

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE LONS LE  
SAUNIER  
TRIBUNAL DE PROXIMITE DE DOLE  
1 rue du 21 janvier  
39107 DOLE

L'Officier du Ministère Public

à

Monsieur

**Références à rappeler :**

J'ai pris connaissance de votre courrier relatif à l'avis de contravention qui vous a été adressé

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois **000203** INOBSERVATION, PAR CONDUCTEUR, DE L'ARRET ABSOLU IMPOSE PAR LE PANNEAU "STOP" A UNE INTERSECTION DE ROUTES ART.R.415-6 AL.1, ART.R.411-25 AL.1,AL.3 C.ROUTE ART.R.415-6 AL.2,AL.3 C.ROUTE.  
Infraction(s) relevée(s) à **PONT DU NAVOY(39300), 6, RUE DU VIEUX PONT**, en date du **28/02/2022**  
à \_\_\_\_\_, par procès verbal n° \_\_\_\_\_ dressé par **LA GENDARMERIE DE CHAMPAGNOLE**, avec  
le(s) véhicule(s) immatriculé(s) : \_\_\_\_\_

Il apparaît que

Au regard de ces éléments, un classement sans suite de ce dossier est prononcé ce jour.

Fait à **LONS-LE-SAUNIER**,  
le **27/04/2022**

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC

